

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 24 MAI 2007**

Délibération
n° 2007.05.159

**Réseau électronique
de
télécommunication
à haut débit -
subvention
d'équipement
informatique espace
public numérique du
CSCS de BASSEAU
à ANGOULEME**

LE VINGT QUATRE MAI DEUX MILLE SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **16 mai 2007**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Bernard ALLIAT, Madeleine ANCELIN, Philippe BERTHET, Bernard BIRONNEAU, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, François ELIE, Brigitte FONTANAUD, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Gérard MARQUET, Jean-Claude MOGIS, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Michel CHAVAGNE à Jean BOUGETTE, Bernard CONTAMINE à Philippe BERTHET, Martine FAURY à Gérard MARQUET, Annie FOUGERE à Philippe MOTTET, Didier LOUIS à Christian RAPNOUIL, Jean MARDIKIAN à Jean DUMERGUE, Patrick RIFFAUD à Jean-Claude MOGIS, Jean-Jacques SYOEN à François ELIE

Excusé(s) :

Excusé(s) représenté(s) :

Jean-Claude BESSE par Brigitte FONTANAUD, Daniel OPIC par Madeleine ANCELIN

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / TECHN. DE
L'INFOR. ET DE LA COMMUNICATION

Rapporteur : **Monsieur BEAUCHAUD**

**RESEAU ELECTRONIQUE DE TELECOMMUNICATION A HAUT DEBIT - SUBVENTION
D'EQUIPEMENT INFORMATIQUE ESPACE PUBLIC NUMERIQUE DU CSCS DE BASSEAU A
ANGOULEME**

Dans le cadre de son plan d'action général en matière de Technologies de l'Information et de la Communication, la ComAGA a souhaité, par délibération n° 192 du conseil communautaire du 30 septembre 2004, mettre en place une politique d'accompagnement à l'équipement d'Espaces Publics Numériques, validant ainsi une forte volonté d'œuvrer dans ce sens.

En effet, nombre d'Espaces Publics Numériques existent aujourd'hui sans que leurs usages n'aient été optimisés au service d'une population la plus large possible. Ce projet s'inscrit prioritairement en direction des publics en difficulté afin de leur proposer l'environnement à la fois attractif et utile d'espaces publics, dans une démarche visant au désenclavement géographique et à celui des problématiques personnelles et à la socialisation. Il consiste à offrir un contenu pédagogique partagé pour l'utilisation d'espaces publics numériques ou espaces d'accès à Internet, existants ou à créer, dans l'agglomération du Grand Angoulême. Il se fonde sur un engagement partenarial autour d'un «*projet éducatif*» commun des acteurs locaux ouverts à la mutualisation des moyens pour une approche transversale et interactive des services. Le partenariat envisagé mobiliserait un ensemble d'acteurs du territoire : collectivités, structures privées et associatives. A terme, ce projet vise à pérenniser les usages des espaces numériques autour de projets pédagogiques partagés sur l'ensemble du territoire.

Le CSCS de Basseau situé dans le secteur Ouest de la ville, secteur classé en zone urbaine sensible (ZUS) bénéficiant de l'Opération de Rénovation Urbaine, a pour objectif la création d'un espace « multimédia ». C'est dans ce secteur que l'on trouve le plus grand taux de personnes sans emploi ou bénéficiaire des minima sociaux. La mise en place de cet Espace Public Numérique permettra au plus grand nombre d'accéder aux nouvelles technologies de l'information et de la communication et de donner aux habitants de ces quartiers les possibilités d'insertion ou d'accès au savoir .

En conséquence, une charte entre la ComAGA, la Caisse des Dépôts et Consignations et l'Association de coordination des animations et intérêts du quartier de Basseau - CSCS *BASSEAU* fixant les modalités du partenariat est nécessaire.

La ComAGA est sollicitée pour une intervention à hauteur de **5 000 €**.

La Caisse des Dépôts et Consignations intervient pour sa part sur cet espace Cyber-Base à hauteur de 27 900 €.

Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux des associations concernées ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial, par ces versements.

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 25 avril 2007.

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 15 mai 2007,

Je vous propose :

D'APPROUVER la charte « Espace Public Numérique ».

D'AUTORISER Monsieur le Président à la signer et à verser une subvention d'investissement à « l'association de coordination des animations et intérêts du quartier de Basseau - CSCS BASSEAU » pour un montant de 5 000 €.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – article 2042 – rubrique 023.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 30 mai 2007	<u>Affiché le :</u> 31 mai 2007